

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69/FE portant ouverture de crédits provisoires au titre du Budget de l'Etat-Gestion 1965.

n° 69/FE

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 janvier 1965

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1965

Date du numéro
31 janvier 1965

TEXTE INTÉGRAL

En l'absence de crédits réguliers et conformément aux dispositions de l'article 5 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des territoires d'Outre-Mer, sont ouverts des crédits provisoires s'élevant à la somme de quatre millions quatre vingt onze mille huit cent soixante-quatorze francs métropolitains (4.091.874 KM) dont le détail par ministère, chapitre et article, est donné dans l'état annexé au présent arrêté, en vue du règlement des dépenses à effectuer durant le premier trimestre 1965.